

Sujet : Avis du bureau de la CLE - Système d'assainissement LYSED

De : > Bénédicte ROY - SMABB (par Internet) <benedicte.roy@smabb.fr>

Date : 05/07/2019 08:58

Pour : Marnix.Louvet@developpement-durable.gouv.fr

Copie à : Marie-Jo NOURRY - SMABB <marie-jo.nourry@smabb.fr>

Bonjour,

Le bureau de la CLE s'est réuni hier et a examiné le projet du système d'épuration de la LYSED.

Il a rendu l'avis suivant :

*Le bureau de la CLE rend un **avis favorable** sous réserve que :*

1- Les travaux prévus par la LYSED dans le cadre de ce dossier d'autorisation traitent en priorité l'ensemble des rejets directs temps sec des eaux non traitées dans la Bourbre :

- *Du secteur du petit Paris à Pont-de-Chéruy*
- *Du secteur rue Bourgoin et rue Gambaud à Tignieu-Jameyzieu*
- *Par défaut de branchement rue des Allobroges à Charvieu-Chavagneux*

2- Une surveillance milieu (en particulier par temps de pluie mais aussi par temps sec) devra être effectuée en amont et en aval de l'agglomération.

3- l'établissement de l'impact et du plan de remédiation si besoin, des déversements liés au DO n°18 sur la zone humide « le marais de la Léchère » identifié comme tourbière.

Et avec une remarque :

2- Afin de limiter le déversement par temps de pluie, des travaux permettant de mettre en séparatif les eaux pluviales et les eaux usées devront être réalisés.

Un avis officiel signé par le Président de la CLE vous sera envoyé courant Août après mon retour de congés

Bien cordialement

Bénédicte ROY

